
Fiches thématiques

Revenus,
niveaux de vie

Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Au premier trimestre 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Certaines reformulations du nouveau questionnaire ont modifié la teneur des réponses d'une petite proportion de la population enquêtée. Ceci a eu un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs sur le marché du travail. L'Insee a publié les principales séries réropolées dans l'*Informations Rapides* de mars 2014 relative aux résultats de l'enquête Emploi au quatrième trimestre 2013. Dans cet ouvrage, les séries portant sur l'activité, l'emploi et le chômage au sens du Bureau international du travail ont été réropolées, ce qui permet des comparaisons avec les années antérieures.

Signes conventionnels utilisés

| | |
|----------|--|
| ... | Résultat non disponible |
| /// | Absence de résultat due à la nature des choses |
| <i>e</i> | Estimation |
| <i>p</i> | Résultat provisoire |
| <i>r</i> | Résultat révisé par rapport à l'édition précédente |
| n.s. | Résultat non significatif |
| € | Euro |
| M | Million |
| Md | Milliard |
| Réf. | Référence |

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

4.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

Le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages** stagne en 2013 après avoir reculé de 0,9 % en 2012. Alors que le revenu disponible a progressé au même rythme que l'an passé, la progression des prix s'est en revanche nettement atténuée (+ 0,6 % après + 1,4 %).

Les revenus d'activité, principale source de revenu des ménages, marquent le pas. La rémunération des salariés ralentit (+ 1,3 % après + 2,1 %), sous l'effet du recul de l'emploi, du fléchissement du salaire moyen par tête et de l'augmentation des cotisations sociales en lien avec la fin de l'exonération des heures supplémentaires. Les revenus des entrepreneurs individuels baissent légèrement cette année (- 0,1 % après + 0,8 %).

Les revenus du patrimoine (constitués des loyers réels et des **loyers imputés**, ainsi que des revenus financiers) se redressent en 2013. Le solde des intérêts (reçus moins versés) se stabilise sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt, alors qu'il soutenait le revenu en 2012. En revanche, les dividendes reçus remontent (+ 3,4 % après - 8,0 %). Enfin, les revenus de la propriété attribués aux ménages dans le cadre de leurs placements en assurance-vie baissent encore, mais plus légèrement qu'en 2012 (- 0,3 % après - 2,5 %).

Les impôts sur le revenu et le patrimoine croissent plus modérément en 2013 (+ 3,9 % après + 9,0 %), notamment l'impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée, la taxe d'habitation et, par contrecoup de la contribution exceptionnelle de 2012, l'impôt de solidarité sur la fortune. En 2013, ils pèsent à hauteur de - 0,6 point sur l'évolution du RDB.

Le soutien des prestations sociales reçues par les ménages à l'évolution du RDB est moins important en 2013 (contribution de + 1,0 point après + 1,2 point). La branche vieillesse accélère un peu et les prestations de l'Unedic restent assez dynamiques, mais les prestations liées à la famille subissent le contrecoup de la revalorisation exceptionnelle en 2012 de l'allocation de rentrée scolaire.

Les **dépenses « pré-engagées »** sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses de logement ou de téléphonie par exemple). Depuis 50 ans, leur part dans les dépenses de consommation des ménages a doublé : ces dépenses représentent aujourd'hui plus du quart du RDB des ménages. En 2013, le pouvoir d'achat du **revenu « arbitral » des ménages** recule de 0,7 %. En effet, les dépenses de consommation « pré-engagées » augmentent plus vite que le revenu disponible brut des ménages (+ 1,7 % contre + 0,6 %), en raison de leur croissance en volume, tandis que leur prix sont stables (+ 0,1 % contre + 0,9 % pour les dépenses autres que pré-engagées).

Le pouvoir d'achat est une grandeur macroéconomique. Pour approcher une mesure plus individuelle, il faut tenir compte du nombre et de la composition des ménages en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat à celle des **unités de consommation** (UC). Le pouvoir d'achat par UC recule pour la troisième année consécutive en 2013 (- 0,6 % après - 1,5 % et - 0,4 % en 2012 et 2011). ■

Définitions

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, loyers, etc.) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versés. L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB, corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation des ménages.

Loyers imputés : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on rehausse en comptabilité nationale le revenu des ménages propriétaires occupant leur logement en leur imputant un loyer qu'ils se versent à eux-mêmes.

Revenu « arbitral » des ménages : différence entre leur **revenu disponible brut** et les **dépenses de consommation « pré-engagées »** (voir *fiche 4.6*).

Unité de consommation : voir *fiche 4.2*.

Pour en savoir plus

- *L'Économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les comptes de la Nation en 2013 - Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.

Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages 4.1

1. Revenu disponible, revenu arbitrage des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat par unité de consommation

| | | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|----------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Revenu disponible brut (en milliards d'euros) | a | 1 255,3 | 1 285,4 | 1 311,4 | 1 318,1 | 1 326,3 |
| Dépense de consommation « pré-engagée » | b | 358,9 | 366,6 | 370,6 | 380,3 | 386,6 |
| Revenu « arbitrage » | a-b | 896,4 | 918,8 | 940,8 | 937,8 | 939,7 |
| Évolutions (en %) | | | | | | |
| Du revenu disponible brut | | 0,1 | 2,4 | 2,0 | 0,5 | 0,6 |
| Du revenu « arbitrage » | | 0,4 | 2,5 | 2,4 | -0,3 | 0,2 |
| De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages | | -1,5 | 1,2 | 1,8 | 1,4 | 0,6 |
| De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que « pré-engagée » | | -1,6 | 1,5 | 2,1 | 2,0 | 0,9 |
| Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹ | | 1,6 | 1,2 | 0,2 | -0,9 | 0,0 |
| Du pouvoir d'achat « arbitrage » des ménages ² | | 1,9 | 0,9 | 0,3 | -2,3 | -0,7 |
| Du nombre d'unités de consommation | | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation¹ | | 1,0 | 0,6 | -0,4 | -1,5 | -0,6 |
| Du pouvoir d'achat « arbitrage » par unité de consommation ² | | 1,3 | 0,3 | -0,3 | -2,9 | -1,3 |

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

en %

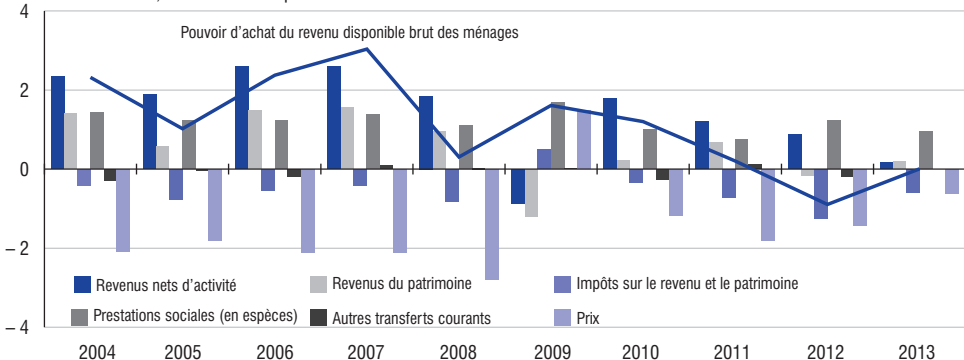
| | | En 2013 | | Évolution en valeur | |
|--|------------------------------|-----------------------------------|---|---------------------|-------------|
| | | Montant (en milliards d'euros) | Part dans le revenu disponible brut (en %) | 2012 | 2013 |
| Rémunération des salariés | a | 1 119,8 | 84,4 | 2,1 | 1,3 |
| <i>dont : salaires et traitements bruts</i> | | <i>817,7</i> | <i>61,7</i> | <i>1,8</i> | <i>1,0</i> |
| Revenu mixte | b | 121,5 | 9,2 | 0,9 | 0,1 |
| <i>dont : entrepreneurs individuels</i> | | <i>116,1</i> | <i>8,8</i> | <i>0,8</i> | <i>-0,1</i> |
| Revenu du patrimoine | c | 280,7 | 21,2 | -0,7 | 0,9 |
| Revenu primaire | d = a + b + c | 1 522,0 | 114,8 | 1,5 | 1,1 |
| Impôts sur le revenu et le patrimoine | e | 207,2 | 15,6 | 9,0 | 3,9 |
| Cotisations sociales salariés et non-salariés versées | f | 144,4 | 10,9 | 4,2 | 4,7 |
| Cotisations sociales employeurs versées | g | 302,1 | 22,8 | 2,8 | 2,1 |
| Prestations sociales reçues en espèces | h | 457,6 | 34,5 | 3,8 | 2,8 |
| Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) | i | 0,4 | 0,0 | -46,0 | -58,2 |
| Revenu disponible brut (RDB) | d - e - f - g + h + i | 1 326,3 | 100,0 | 0,5 | 0,6 |

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages

évolutions en %, contributions en points



Champ : France.

Lecture : en 2013, les impôts sur le revenu et le patrimoine contribuent pour -0,6 point à la stagnation du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

4.2 Niveaux de vie

En 2012, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** inférieur à 19 740 euros annuels en France métropolitaine, soit 1 645 euros par mois (niveau de vie **médian**, D5). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 610 euros (1^{er} **décile**, D1). Les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 430 euros (9^e décile, D9), soit 3,5 fois plus que le 1^{er} décile (rapport interdécile, D9/D1). Les 20 % des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles détiennent 8,6 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en détiennent 39,2 %, soit 4,6 fois plus.

En 2012, en euros constants, toute l'échelle des niveaux de vie est en recul, mais de manière plus marquée en haut et en bas de la distribution (-2,0 % pour le 9^e décile et -1,2 % pour le 1^{er} décile contre -1,0 % pour le niveau médian). Le rapport interdécile, qui donne une mesure des inégalités, est en légère baisse en 2012 et retrouve son niveau de 2010.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie médian des **chômeurs**

(13 690 euros) est inférieur de 38 % à celui des personnes **en emploi** (22 040 euros). Il est également inférieur de 27 % à celui des **inactifs**. En 2012, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 19 950 euros, dépassant celui des étudiants vivant chez leurs parents (19 220 euros). Les autres inactifs (femmes au foyer, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont le niveau de vie médian le plus faible parmi les inactifs : 14 470 euros, soit 27 % de moins que les retraités.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes, dans un premier temps sous l'effet des revenus d'activité qui s'accroissent, puis dans un second temps sous l'effet de l'augmentation des revenus du patrimoine. Ainsi, en 2012, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 15 % à celui des 25-29 ans. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : de plus en plus de personnes sont seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières incomplètes. ■

Définitions

Le **niveau de vie** correspond au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaires, de revenus, etc.), les **déciles** (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1^{er} décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9^e décile (D9), la **médiane** (D5) partage la population en deux parts égales.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.2, 3.3, 3.4*) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches 4.3 et 6.4*.

1. Quelques indicateurs sur le niveau de vie depuis 1996

montants annuels en euros constants 2012

| | 1996 | 1999 | 2002 | 2005 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2010 ¹ | 2011 ¹ | 2012 ¹ |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Niveau de vie médian | 17 030 | 17 650 | 18 890 | 19 070 | 19 760 | 20 090 | 20 160 | 20 060 | 19 930 | 19 940 | 19 740 |
| Niveau de vie moyen | 19 350 | 20 420 | 21 910 | 22 020 | 22 930 | 23 390 | 23 400 | 23 520 | 23 500 | 23 590 | 23 270 |
| 1 ^{er} décile (D1) | 9 050 | 9 710 | 10 540 | 10 550 | 10 890 | 11 140 | 11 020 | 10 850 | 10 830 | 10 740 | 10 610 |
| 9 ^e décile (D9) | 31 800 | 33 450 | 35 760 | 35 330 | 36 890 | 37 640 | 37 910 | 37 770 | 37 400 | 38 200 | 37 430 |
| Rapport interdécile (D9/D1) | 3,5 | 3,4 | 3,4 | 3,4 | 3,4 | 3,4 | 3,4 | 3,5 | 3,5 | 3,6 | 3,5 |
| S20 (%) | 9,0 | 9,1 | 9,3 | 9,0 | 9,0 | 9,0 | 8,9 | 8,7 | 8,7 | 8,6 | 8,6 |
| S50 (%) | 31,0 | 30,9 | 31,1 | 31,0 | 30,7 | 30,9 | 30,7 | 30,2 | 30,1 | 29,8 | 30,0 |
| S80 (%) | 63,0 | 62,3 | 62,3 | 62,0 | 61,8 | 61,6 | 61,8 | 61,0 | 60,7 | 60,5 | 60,8 |
| (100-S80)/S20 | 4,1 | 4,1 | 4,1 | 4,2 | 4,2 | 4,3 | 4,3 | 4,5 | 4,5 | 4,6 | 4,6 |
| Indice de Gini² | 0,279 | 0,284 | 0,281 | 0,286 | 0,289 | 0,289 | 0,290 | 0,299 | 0,303 | 0,306 | 0,303 |

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspond à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2012, les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,6 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,2 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80).

Note : la masse de niveau de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % (respectivement les 50 %, les 80 %) les plus modestes. Le ratio « (100-S80)/S20 » met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996-2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2012.

2. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'activité en 2012

niveaux de vie en euros 2012

| | 1 ^{er} décile (D1) | Niveau de vie médian (D5) | 9 ^e décile (D9) | Niveau de vie moyen | Rapport interdécile (D9/D1) | D9/D5 | D5/D1 |
|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------------|------------|------------|
| Actifs de 18 ans ou plus | 11 640 | 21 260 | 39 110 | 24 660 | 3,4 | 1,8 | 1,8 |
| En emploi | 12 850 | 22 040 | 40 180 | 25 660 | 3,1 | 1,8 | 1,7 |
| Chômeurs | 7 470 | 13 690 | 26 010 | 15 850 | 3,5 | 1,9 | 1,8 |
| Inactifs de 18 ans ou plus | 10 520 | 18 720 | 37 230 | 22 950 | 3,5 | 2,0 | 1,8 |
| Étudiants | 9 010 | 19 220 | 42 180 | 24 450 | 4,7 | 2,2 | 2,1 |
| Retraités | 12 230 | 19 950 | 37 720 | 24 020 | 3,1 | 1,9 | 1,6 |
| Autres inactifs | 7 830 | 14 470 | 31 380 | 18 920 | 4,0 | 2,2 | 1,8 |
| Enfants de moins de 18 ans | 9 450 | 18 020 | 33 600 | 20 870 | 3,6 | 1,9 | 1,9 |
| Ensemble | 10 610 | 19 740 | 37 430 | 23 270 | 3,5 | 1,9 | 1,9 |

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

3. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'âge en 2012

niveaux de vie en euros 2012

| | 1 ^{er} décile (D1) | Niveau de vie médian (D5) | 9 ^e décile (D9) | Niveau de vie moyen | Rapport interdécile (D9/D1) | D9/D5 | D5/D1 |
|-----------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------------|------------|------------|
| Moins de 18 ans | 9 450 | 18 020 | 33 600 | 20 870 | 3,6 | 1,9 | 1,9 |
| 18 à 24 ans | 8 040 | 17 330 | 32 810 | 20 120 | 4,1 | 1,9 | 2,2 |
| 25 à 29 ans | 10 180 | 19 540 | 31 640 | 20 860 | 3,1 | 1,6 | 1,9 |
| 30 à 39 ans | 11 280 | 20 480 | 35 290 | 22 570 | 3,1 | 1,7 | 1,8 |
| 40 à 49 ans | 10 780 | 20 100 | 38 210 | 23 590 | 3,5 | 1,9 | 1,9 |
| 50 à 64 ans | 11 610 | 22 380 | 43 910 | 27 100 | 3,8 | 2,0 | 1,9 |
| 65 ans ou plus | 12 310 | 19 770 | 38 660 | 24 460 | 3,1 | 2,0 | 1,6 |
| Ensemble | 10 610 | 19 740 | 37 430 | 23 270 | 3,5 | 1,9 | 1,9 |

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

4.3 Pauvreté monétaire

En 2012, 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie** médian. Ce seuil s'établit en 2012 à 987 euros par mois. Le taux de pauvreté s'élève ainsi à 13,9 % de la population, soit une baisse de 0,4 point après une période de hausse entamée en 2009.

La diminution du taux de pauvreté s'inscrit toutefois dans un contexte où le niveau de vie recule pour l'ensemble de la population et notamment le niveau de vie médian, qui baisse de 1,0 % en euros constants. Cette évolution n'est donc pas le signe d'une hausse du niveau de vie des catégories les moins favorisées. La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 784 euros mensuels. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 475 euros pour une personne seule et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) de 777 euros (au 1^{er} avril 2012), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. L'indicateur d'**intensité de la pauvreté** progresse de 1,4 point à 20,5 % en 2012.

Parmi les **actifs**, 10,6 % sont en situation de pauvreté monétaire : 37,2 % des **chômeurs** sont dans cette situation contre 7,5 % des personnes **en emploi**. En 2012, le nombre de chômeurs pauvres a augmenté de 4 %. Pour autant, le taux de pauvreté des chômeurs a reculé de 1,7 point car le nombre de chômeurs a augmenté davantage (+ 9 %) et leur profil s'est modifié. En effet, en 2012, la

dégradation du marché du travail s'est ressentie au-delà de la seule population des personnes en emploi précaire et la part des chômeurs diplômés, mieux indemnisés, a augmenté. En 2012, le niveau de vie des retraités progresse de 0,3 % en euros constants contrastant avec le reste de la population. Ainsi leur taux de pauvreté diminue, passant de 9,3 % à 8,4 %. Cette amélioration provient en partie de la revalorisation des pensions au 1^{er} avril 2012 (+ 2,1 % pour le régime général) et de l'arrivée de retraités bénéficiant de carrières salariales plus favorables. Elle est aussi due à la revalorisation du minimum vieillesse au 1^{er} avril 2012 (+ 4,7 % pour une personne seule et + 2,1 % pour un couple).

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. Près d'un tiers de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Entre 2005 et 2012, le taux de pauvreté des familles monoparentales a augmenté, passant de 29,7 % à 33,6 %. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 22,2 % sont confrontées à la pauvreté en 2012. Les personnes vivant en couple sans enfant sont les moins touchées par la pauvreté (6,2 % en 2012). Enfin, 16,2 % des personnes seules, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle que permet la vie en couple, ni du revenu supplémentaire que peut apporter le conjoint, vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la **médiane**.

Niveau de vie, médiane : voir *fiche 4.2*.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus les situations de pauvreté sont fortes.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.2, 3.3, 3.4*) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches 4.2 et 6.4*.

1. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2012

| | 1996 | 1999 | 2002 | 2005 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2010 ¹ | 2011 ¹ | 2012 ¹ |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Taux de pauvreté (en %) | 14,5 | 13,5 | 12,9 | 13,1 | 13,4 | 13,0 | 13,5 | 14,1 | 14,0 | 14,3 | 13,9 |
| Seuil de pauvreté (en euros 2012 par mois) | 851 | 883 | 945 | 954 | 988 | 1004 | 1008 | 1003 | 997 | 997 | 987 |
| Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2012 par mois) | 687 | 725 | 787 | 774 | 808 | 818 | 817 | 813 | 807 | 806 | 784 |
| Nombre de personnes pauvres (en milliers) | 8 179 | 7 745 | 7 495 | 7 766 | 8 035 | 7 836 | 8 173 | 8 617 | 8 520 | 8 729 | 8 540 |
| Intensité de la pauvreté (en %) | 19,2 | 17,8 | 16,6 | 18,8 | 18,2 | 18,5 | 19,0 | 18,9 | 19,0 | 19,1 | 20,5 |

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 1996 à 2012.

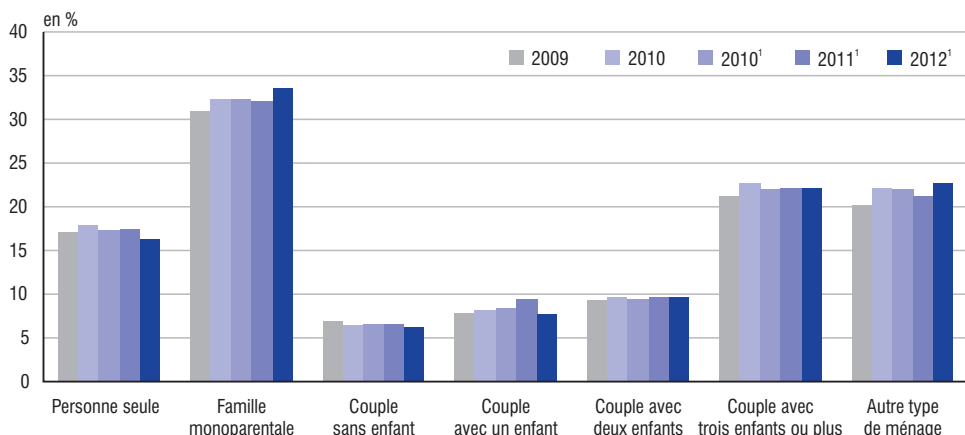
2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2012

| | Personnes pauvres (milliers) | Taux de pauvreté (%) | Intensité de la pauvreté (%) |
|-----------------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Actifs de 18 ans ou plus | 2 986 | 10,6 | 22,3 |
| En emploi | 1 908 | 7,5 | 19,5 |
| Chômeurs | 1 079 | 37,2 | 25,6 |
| Inactifs de 18 ans ou plus | 2 858 | 14,7 | 19,0 |
| Étudiants | 341 | 19,1 | 25,6 |
| Retraités | 1 127 | 8,4 | 12,4 |
| Autres inactifs | 1 390 | 33,0 | 24,3 |
| Enfants de moins de 18 ans | 2 695 | 19,6 | 20,6 |
| Ensemble de la population | 8 540 | 13,9 | 20,5 |

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012.

3. Taux de pauvreté par type de ménage



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Ainsi, par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants mais ceux-ci ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009 à 2012.

4.4 Protection sociale

En 2012, les dépenses de l'ensemble des régimes de **protection sociale** s'élevaient à 695 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 653 milliards d'euros consacrés aux prestations de protection sociale (soit 31,2 % du PIB). Les prestations de protection sociale progressent de 3,3 % en valeur en 2012, après + 3,0 % en 2011 et + 3,2 % en 2010. Cette croissance est inférieure à celle des années précédentes (+ 4,6 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2009).

Les prestations sont réparties en six grands risques sociaux. Les risques santé (226 milliards d'euros) et vieillesse-survie (298 milliards d'euros) représentent ensemble 80 % des prestations totales. Les 20 % restants se répartissent entre les risques maternité-famille, emploi, logement et pauvreté-exclusion sociale.

Les prestations vieillesse-survie progressent moins fortement en 2012 qu'en 2011 (+ 3,5 % contre + 4,0 %), en raison notamment du ralentissement de la croissance des effectifs de retraités lié à la mise en œuvre des réformes récentes. La progression des prestations maladie (+ 2,4 % en 2012) est modérée depuis 2005, du fait notamment d'une meilleure maîtrise des dépenses. Les prestations liées à l'emploi augmentent de 5,4 %, en lien avec l'accroissement du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance-chômage (+ 4,8 % en moyenne en 2012). Les prestations liées à la maternité et à la famille augmentent de 3,2 %, dont près d'un point est imputable à la revalorisation de 25 % du montant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Les prestations

logement progressent de 2,2 %, dans la continuité des évolutions passées (contre + 2,0 % en 2011 et + 2,1 % en 2010). Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale ralentissent à nouveau en 2012 (+ 3,7 % après + 4,9 % en 2011 et + 7,2 % en 2010), compte tenu notamment de la fin de la montée en charge du revenu de solidarité active (RSA) mis en place en 2009.

En 2012, la croissance des ressources est, pour la deuxième année consécutive, supérieure à celle des dépenses (+ 3,9 % contre + 3,8 %) à l'image des évolutions observées en 2007 et 2008 avant la crise.

Les cotisations sociales effectives restent sur un rythme relativement dynamique (+ 3,1 % après + 3,5 %). Elles augmentent plus rapidement que l'**assiette** des salaires (+ 1,7 %). Cette évolution est notamment imputable à la modification du dispositif de réduction de cotisations appliqué aux heures supplémentaires et au relèvement des taux de cotisation retraite au 1^{er} novembre 2012.

Les impôts et taxes affectés restent sur une dynamique soutenue (+ 5,8 % en 2012 après + 8,5 % en 2011). Au-delà de l'évolution spontanée des assiettes, cette dynamique est portée par les effets de différentes évolutions législatives (notamment l'élargissement de l'assiette de prélèvement de la CSG sur les revenus d'activité et sur les indemnités chômage et le relèvement du taux du prélèvement social sur les revenus du capital). Enfin, les contributions publiques augmentent de 3,3 % en 2012, après + 3,6 % en 2011. ■

Définitions

La **protection sociale** recouvre l'ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : santé ; vieillesse et survie du conjoint ; maternité et charges de famille ; perte d'emploi ; logement ; pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment). Les **assiettes** correspondent aux grandeurs macroéconomiques sur lesquelles sont assis les prélèvements.

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2012*, coll. « Études et statistiques », Drees, juin 2014.
- « Minima sociaux : la hausse du nombre d'allocataires s'accélère en 2012 », *Études et résultats* n° 883, Drees, juin 2014.
- *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Études et statistiques », Drees, juillet 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Conditions de vie ») et *fiche* 6.5.

1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

en milliards d'euros courants

| | Base 2005 | | | | Base 2010 | | | |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
| Santé | 186,6 | 193,2 | 199,4 | 206,7 | 208,4 | 214,4 | 220,5 | 226,5 |
| Maladie | 149,3 | 154,5 | 159,7 | 165,9 | 165,5 | 170,0 | 174,2 | 178,4 |
| Invalidité et accidents du travail | 37,2 | 38,7 | 39,7 | 40,8 | 42,9 | 44,4 | 46,3 | 48,1 |
| Vielliesse - survie | 232,8 | 245,9 | 258,2 | 269,0 | 267,4 | 277,1 | 288,2 | 298,3 |
| Maternité - famille | 50,7 | 52,2 | 53,3 | 55,0 | 52,8 | 53,3 | 54,0 | 55,7 |
| Emploi | 37,0 | 36,2 | 35,9 | 40,5 | 36,5 | 38,3 | 37,7 | 39,8 |
| Logement | 14,3 | 14,6 | 15,7 | 16,1 | 16,0 | 16,3 | 16,7 | 17,0 |
| Pauvreté - exclusion sociale | 10,7 | 11,1 | 11,1 | 14,0 | 13,5 | 14,4 | 15,1 | 15,7 |
| Ensemble des prestations | 532,0 | 553,3 | 573,7 | 601,3 | 594,5 | 613,7 | 632,3 | 652,9 |
| Autres dépenses ¹ | 29,8 | 30,5 | 31,2 | 32,6 | 38,3 | 39,9 | 37,2 | 42,0 |
| Ensemble des dépenses | 561,8 | 583,8 | 604,8 | 634,0 | 632,8 | 653,6 | 669,4 | 695,0 |

1. Frais financiers et non financiers, frais divers. Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (bases 2005 et 2010).

2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Retraités de droit direct | 14 020 | 14 418 | 14 740 | 15 080 | 15 291 | 15 517 |
| Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹ | 586 | 575 | 583 | 576 | 573 | 564 |
| Chômeurs indemnisés | 2 160 | 2 256 | 2 561 | 2 538 | 2 596 | 2 775 |
| Bénéficiaires des aides au logement ² | 5 962 | 6 291 | 6 309 | 6 274 | 6 359 | 6 375 |
| Bénéficiaires des allocations familiales (AF) | 4 865 | 4 877 | 4 898 | 4 918 | 4 952 | 4 973 |
| Bénéficiaires du complément familial (CF) | 860 | 866 | 865 | 863 | 859 | 853 |
| Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) | 2 976 | 3 078 | 3 030 | 3 022 | 2 997 | 3 016 |
| Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) | 2 199 | 2 296 | 2 349 | 2 367 | 2 367 | 2 343 |
| Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) | 726 | 719 | 750 | 745 | 740 | 737 |
| Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ³ | 1 172 | 1 143 | 139 | 140 | /// | /// |
| Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ³ | 205 | 200 | 30 | 30 | /// | /// |
| Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ³ | 3 | 15 | 1 729 | 1 834 | 2 067 | 2 175 |
| Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) | 813 | 849 | 883 | 915 | 957 | 997 |
| Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) | 152 | 160 | 167 | 176 | 199 | 211 |

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA socle remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009 en métropole, et du 1^{er} janvier 2011 en outre-mer (au 1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

Champ : France, sauf chômeurs indemnisés.

Sources : Cnaf, Drees, Pôle emploi.

3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

en milliards d'euros courants

| | Base 2005 | | | Base 2010 | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
| Cotisations totales | 380,6 | 391,3 | 395,6 | 391,9 | 400,5 | 414,7 | 427,8 |
| Cotisations effectives ¹ | 335,6 | 344,5 | 347,2 | 343,5 | 350,7 | 363,2 | 374,2 |
| Cotisations des employeurs | 211,5 | 217,5 | 218,1 | 215,2 | 219,6 | 229,8 | 234,9 |
| Cotisations des salariés | 99,9 | 101,4 | 102,2 | 77,4 | 78,5 | 81,2 | 83,8 |
| Cotisations des travailleurs indépendants | 21,5 | 23,3 | 23,9 | 15,9 | 16,6 | 16,5 | 17,4 |
| Autres cotisations effectives | 2,7 | 2,3 | 3,0 | 34,9 | 36,0 | 35,6 | 38,1 |
| Cotisations imputées ² | 44,9 | 46,8 | 48,4 | 48,4 | 49,8 | 51,6 | 53,6 |
| Impôts et taxes affectés | 137,4 | 147,7 | 147,7 | 147,9 | 150,1 | 162,9 | 172,3 |
| Contributions publiques³ | 59,2 | 61,1 | 64,8 | 63,9 | 64,8 | 67,2 | 69,4 |
| Produits financiers | 5,1 | 5,7 | 4,7 | 7,7 | 7,6 | 7,5 | 7,9 |
| Autres ressources | 12,7 | 13,2 | 9,7 | 14,2 | 14,5 | 13,1 | 14,0 |
| Ensemble des ressources | 595,0 | 619,0 | 622,5 | 625,5 | 637,6 | 665,5 | 691,5 |

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en « autres cotisations effectives ».

2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires de l'État).

3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (bases 2005 et 2010).

4.5 Redistribution monétaire

Pour mesurer l'impact des **prélèvements directs** et des **prestations sociales** sur la répartition des richesses, le revenu des ménages est comparé avant et après **redistribution monétaire**. Avant redistribution monétaire, le **niveau de vie** moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 57 080 € par an et par **unité de consommation** (UC), soit 8,2 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (6 920 € par an et par UC). Après redistribution, ce rapport est de 4,1 : le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes a augmenté de 60 % et celui des 20 % les plus riches a diminué de 20 %. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie moyen avant redistribution de l'ordre de 3 730 € par an et par UC, contre 75 330 € pour les 10 % les plus riches, soit 20,2 fois plus. Après redistribution, ce rapport passe de 20,2 à 5,9.

Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous avec la même intensité à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités de revenus, est fonction de deux critères : sa **progressivité** et son poids dans le revenu disponible global des ménages.

Du côté des prélèvements, l'impôt sur le revenu, par son système de tranches d'imposition à taux croissants, est le transfert le plus redistributif : en 2013, il participe à hauteur de 31 % à la réduction des inégalités relatives de niveau de vie. En revanche, les contributions sociales (CSG hors composante

maladie, CRDS) et les cotisations famille, très faiblement progressives, réduisent peu les inégalités relatives.

Les prestations sociales mettent en jeu des masses deux fois moins importantes que les prélèvements mais contribuent presque deux fois plus à réduire les inégalités (63 % en 2013). Elles comprennent d'abord deux types de transferts particulièrement progressifs car dotés d'un barème très ciblé. Les aides au logement, d'une part, qui apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent (2 560 € par an en moyenne par ménage allocataire), contribuent pour 18 % à la réduction des inégalités. Les minima sociaux, d'autre part, réservés aux personnes les plus pauvres, sont par nature les prestations sociales les plus ciblées. Représentant 14 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (et même 25 % de celui des 10 % de personnes les plus modestes), ils contribuent pour 20 % à la réduction globale des inégalités. Enfin, les prestations familiales participent à elles seules à réduire les inégalités de niveau de vie de 25 %. Ce pouvoir redistributif est dû à la part importante que ces prestations représentent dans le revenu global des ménages relativement aux autres prestations, et non à leur ciblage. En effet, les allocations familiales sont délivrées sans conditions de ressources et ces conditions sont peu restrictives pour les autres prestations familiales. Leur efficacité redistributive est ensuite renforcée par le fait que les ménages avec enfants sont plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie. ■

Définitions

Le champ de la **redistribution monétaire** regroupe l'ensemble des **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) et des **prélèvements directs** (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages. Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ car l'analyse de leur caractère redistributif ne s'apprécie de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie.

Niveau de vie, unité de consommation : voir *fiche 4.2*.

Un prélèvement est **progressif** s'il représente une part croissante du revenu lorsque celui-ci augmente, c'est-à-dire si son montant est plus que proportionnel au revenu initial. Une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

Pour en savoir plus

- « La redistribution : état des lieux en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches 4.2 et 4.4*.

1. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2013

| | Part du transfert dans le niveau de vie (en %) | Progressivité | Contribution à la réduction des inégalités (en %) |
|--|---|---------------|--|
| | (A) | (B) | (C) = (A) x (B) |
| Prélèvements directs | - 15,9 | 2,1 | 36,7 |
| Cotisations et contributions sociales redistributives ¹ | - 8,0 | 0,7 | 5,9 |
| Impôts directs ² | - 7,9 | 3,5 | 30,8 |
| Prestations sociales | 6,2 | 9,2 | 63,3 |
| Prestations familiales ³ | 3,1 | 7,2 | 25,0 |
| Aides au logement | 1,5 | 11,2 | 18,4 |
| Minima sociaux ⁴ et RSA activité | 1,6 | 11,2 | 19,9 |
| Niveau de vie | 100,0 | /// | 100,0 |

1. Les cotisations sociales retenues ici regroupent les cotisations patronales et salariales famille. 2. Taxe d'habitation et impôt sur le revenu net de la prime pour l'emploi et des crédits d'impôt. 3. Allocation familiale, allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire. 4. Revenu de solidarité active (socle), minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

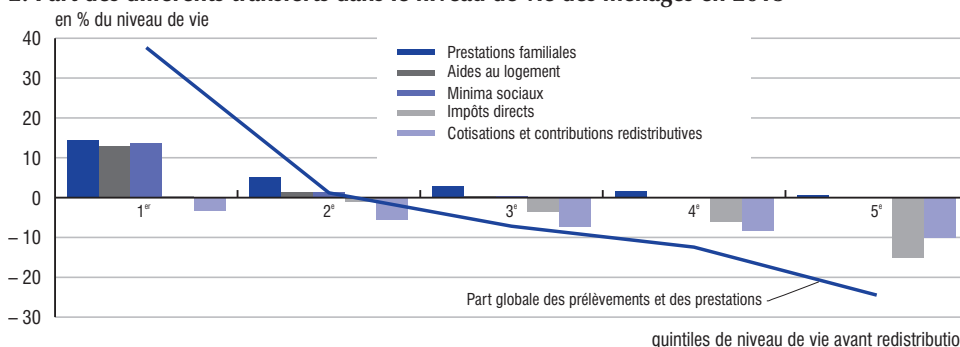
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les prestations familiales représentent en moyenne 6,2 % du niveau de vie et contribuent pour 63,3 % à la réduction des inégalités.

Note : la colonne (A) représente le rapport moyen entre le prélèvement ou la prestation considéré et le niveau de vie. La colonne (B) estime la progressivité du transfert via la différence entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliés par 10 par souci de lisibilité).

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

2. Part des différents transferts dans le niveau de vie des ménages en 2013



quintiles de niveau de vie avant redistribution

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : la somme des prélèvements acquittés et des prestations perçues représente 38 % du niveau de vie moyen avant redistribution des 20 % de personnes les plus modestes (1^{er} quintile). Ce gain de 38 % se décompose ainsi : + 14 % par les prestations familiales, + 13 % par les aides au logement, + 14 % par les minima sociaux, - 0 % par les impôts directs, - 3 % par les cotisations et contributions redistributives.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

3. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2013

en euros par UC

| | 1 ^{er} décile | Quintiles de niveau de vie avant redistribution | | | | | 10 ^e décile | Ensemble |
|--|------------------------|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|------------------------|----------------|
| | | 1 ^{er} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 5 ^e | | |
| Revenu avant redistribution (A) | 3 730 | 6 920 | 15 480 | 21 520 | 28 960 | 57 080 | 75 330 | 25 990 |
| Prélèvements | - 160 | - 340 | - 1 070 | - 2 170 | - 3 690 | - 11 550 | - 17 220 | - 3 750 |
| Cotisations et contributions sociales redistributives ¹ | - 200 | - 380 | - 890 | - 1 460 | - 2 150 | - 4 630 | - 6 280 | - 1 900 |
| Impôts directs ² | 40 | 40 | - 180 | - 710 | - 1 540 | - 6 920 | - 10 940 | - 1 860 |
| Prestations | 6 280 | 4 520 | 1 260 | 730 | 500 | 340 | 340 | 1 470 |
| Prestations familiales ³ | 1 880 | 1 590 | 810 | 590 | 430 | 290 | 290 | 740 |
| Aides au logement | 1 950 | 1 420 | 230 | 50 | 20 | 20 | 10 | 350 |
| Minima sociaux ⁴ et RSA activité | 2 450 | 1 510 | 220 | 90 | 40 | 30 | 30 | 380 |
| Revenu disponible (B) | 9 850 | 11 100 | 15 670 | 20 080 | 25 760 | 45 860 | 58 440 | 23 700 |

1. 2. 3. 4. Voir figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2013, les 20 % de personnes les plus aisées (5^e quintile) ont acquitté en moyenne 6 920 € d'impôts directs par UC.

Note : l'actualisation pour 2013 de l'ERFS 2011 faite dans le modèle Ines repose sur des hypothèses d'évolutions tendancielles de revenus, d'activité et de structure démographique entre 2011 et 2013 et non sur l'évolution réelle constatée sur cette période. Les montants ne sont en aucun cas comparables aux montants proposés dans la fiche 4.2.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 (actualisée 2013), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

4.6 Consommation et épargne des ménages

En 2013, la dépense de **consommation des Ménages** se redresse légèrement après un recul historique en 2012 (+ 0,2 % en volume après - 0,5 %). Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut stagne en 2013 après une baisse de 0,9 % en 2012 dans un contexte de ralentissement des prix (+ 0,6 % après + 1,4 %). Le revenu disponible brut des ménages progressant moins vite que leur consommation, le **taux d'épargne des ménages** se replie à 15,1 %. En revanche, leur **taux d'épargne financière** remonte après trois années de recul à 5,8 %. La consommation effective des ménages – qui inclut les dépenses directement financées par la collectivité, en hausse de 2,1 % – augmente de 0,6 % en volume après + 0,1 % en 2012.

La part des **dépenses « pré-engagées »** dans le revenu disponible brut (29,1 % en 2013) continue de progresser. Les dépenses de logement, chauffage et éclairage, qui correspondent aux trois quarts de celles-ci, ralentissent en 2013. Ainsi, les dépenses de chauffage et d'éclairage progressent moins vite (+ 2,9 % en volume après + 7,6 %), le rebond observé en 2012 s'expliquant par un retour à des températures habituelles après une année 2011

particulièrement douce. L'évolution du prix de ces dépenses est également moins marquée : le ralentissement des prix du gaz limite l'effet de la vive croissance des prix de l'électricité. Par ailleurs, les loyers directement pris en charge par les ménages, c'est-à-dire hors aides au logement mais y compris loyers imputés, progressent moins fortement en volume qu'en 2012, sous l'effet de la hausse plus vive des aides au logement. Les prix des loyers ralentissent également (+ 1,3 % après + 1,6 % en 2012).

La dépense de consommation des ménages est toujours tirée par la consommation en économie de l'information (+ 4,2 % en volume), en lien avec l'essor des *smartphones* et des services de télécommunications. En revanche, le recul des achats en automobiles se poursuit mais à un rythme plus modéré. Malgré le rebond des ventes de disques soutenues par les ventes d'artistes francophones, les dépenses liées aux loisirs et à la culture se contractent encore en 2013 (- 1,2 % après - 2,1 %). La consommation en produits alimentaires évolue au même rythme qu'en 2012 alors que celle en habillement est toujours orientée à la baisse. ■

Définitions

Consommation des ménages : dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

– la « dépense de consommation finale » (ou « dépense de consommation des ménages ») qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi la part des dépenses de consommation remboursée par la Sécurité sociale (notamment pour les médicaments et les consultations médicales) ou prise en charge par certaines allocations (logement) ;

– la « consommation finale effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, que les ménages financent intégralement ou seulement partiellement cette dépense.

Taux d'épargne des ménages : le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière : l'épargne des ménages peut être utilisée soit pour l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisition de logements, soit pour des placements financiers ou des remboursements d'emprunt. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement (ainsi que de quelques autres opérations en capital comme le paiement de droits de succession). Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Dépenses « pré-engagées » : elles correspondent à celles qui sont supposées être réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008). Elles comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers dits « imputés » (montants que les propriétaires occupants de leur logement verseraient s'ils étaient locataires) et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantine ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Pour en savoir plus

- « La consommation des ménages se stabilise en 2013 », *Insee Première* n° 1502, juin 2014.
- « Les comptes de la Nation en 2013 - Le PIB croît, le pouvoir d'achat des ménages se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.
- Voir aussi : *fiche 4.1.*

Consommation et épargne des ménages 4.6

1. Évolution de la consommation des ménages par fonction @

en %

| | Variations en volume au prix de l'année précédente | | | | Coefficients budgétaires ¹ |
|--|--|------------|-------------|------------|---------------------------------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2013 |
| Alimentation et boissons non alcoolisées | 2,1 | 1,1 | 0,6 | 0,8 | 13,6 |
| <i>dont : produits alimentaires</i> | 2,0 | 0,9 | 0,7 | 0,7 | 12,4 |
| Boissons alcoolisées et tabac | 1,1 | 0,2 | -2,7 | -3,3 | 3,5 |
| Articles d'habillement et chaussures | 0,0 | -0,7 | -2,3 | -0,9 | 4,3 |
| Logement ² , chauffage, éclairage | 1,7 | -0,8 | 1,9 | 1,0 | 27,0 |
| Équipement du logement | 2,5 | 1,3 | -1,3 | -2,0 | 5,3 |
| Santé (dépenses à la charge des ménages) | 2,5 | 3,8 | 2,4 | 2,7 | 4,3 |
| Transports | -0,7 | 0,2 | -4,3 | -2,5 | 13,2 |
| Communications ³ | 5,6 | 3,6 | 10,8 | 11,6 | 2,6 |
| Loisirs et culture ³ | 2,5 | 1,3 | -2,1 | -1,2 | 8,3 |
| <i>dont : appareils électroniques et informatiques</i> | 5,4 | 4,3 | -0,1 | 0,3 | 1,6 |
| Éducation (dépenses à la charge des ménages) | 1,4 | -0,5 | 1,3 | 1,3 | 0,9 |
| Hôtels, cafés et restaurants | 1,7 | 1,3 | -1,8 | -1,4 | 6,5 |
| Autres biens et services | 1,1 | 0,3 | 0,5 | 0,6 | 11,6 |
| Dépenses de consommation des ménages | 1,7 | 0,4 | -0,5 | 0,2 | 100,0 |
| Dépenses de consommation des ISBLSM⁴ | 4,7 | 1,5 | 2,1 | 1,1 | /// |
| Dépenses de consommation des APU⁴ | 2,0 | 1,4 | 1,8 | 2,1 | /// |
| <i>dont : santé</i> | 2,6 | 2,4 | 2,8 | 3,2 | /// |
| <i> éducation</i> | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | /// |
| Consommation effective des ménages | 1,9 | 0,7 | 0,1 | 0,6 | /// |

1. Le coefficient budgétaire représente la part de la dépense en valeur consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) dans la dépense de consommation des ménages. Pour que la somme des coefficients budgétaires soit égale à 100, il faut y ajouter le poids de la correction territoriale (différence entre les achats à l'étranger des résidents et les achats en France des non-résidents) : - 0,9.

2. Y compris les loyers dits « imputés ».

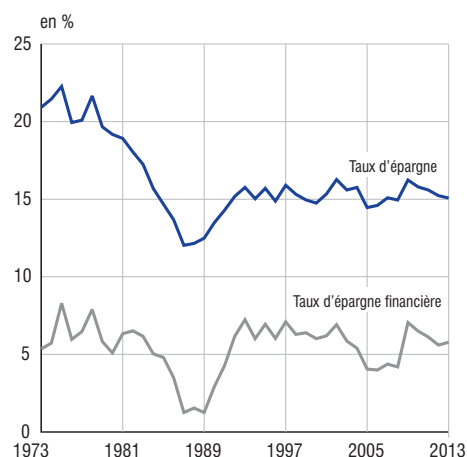
3. Principaux postes concernés par l'économie de l'information.

4. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs, etc.) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

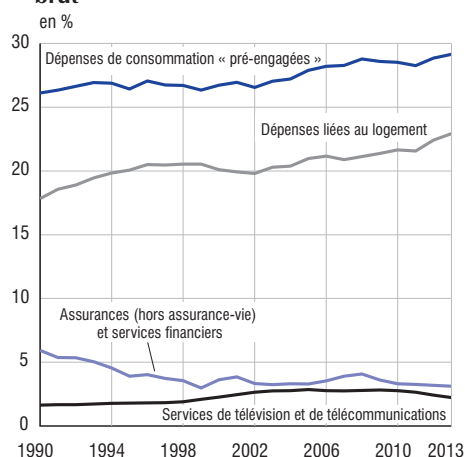
2. Taux d'épargne des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

3. Part des dépenses de consommation « pré-engagées » dans le revenu disponible brut



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.